Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900793-20251217-CC_156_2025-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° CC/156/2025

Séance du 17/12/2025

Membres en exercice : 40
- **Présents : 32**
- **Votants : 39**
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 11/12/2025

Le 17 décembre 2025 à 18 h 00, le conseil communautaire – dûment convoqué le 11 décembre 2025 – s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de l'hôtel communautaire de Lesneven, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves		X	Louis BEAUGENDRE
GUISSENY	CABON	Herveline	X		
GUISSENY	CONQ	Mickaël	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERLOUAN	GAC	Marie-Jo	X		
KERLOUAN	GUÉZÉNOC	Georges	X		
KERNILIS	IMBERDIS	François-Xavier	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier		X	Sandra ROUDAUT
LE FOLGOËT	CASTEL	Odette	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LE FOLGOËT	LE GALL	Michel	X		
LE FOLGOËT	LE ROUX	Emmanuelle	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	BERTHOU	Christine	X		
LESNEVEN	BOUCHARE	Julien	X		
LESNEVEN	CHAPALAIN	Claire	X		
LESNEVEN	CORNIC	Pascal	X		
LESNEVEN	KERMARREC	Nicolas		X	
LESNEVEN	LOAËC	Guy	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie		X	Pascal CORNIC
LESNEVEN	LE BIHAN	Sophie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves		X	Claudie BALCON
PLOUDANIEL	BOUCKAERT	Isabelle		X	Philippe SERVEL
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	MAYOL	Sandrine		X	Pierre GUIZIOU
PLOUDANIEL	SERVEL	Philippe	X		
PLOUDANIEL	TANNÉ	Michel	X		
PLOUIDER	LAGADEC	Marylène	X		
PLOUIDER	MAZÉ	David	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABGRALL	Sandrine	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABAUTRET	Pierre		X	Pascal GOULAOUIC
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
SAINT-MEEN	MADEC	Jean-Pierre	X		
TREGARANTEC	TOUDIC	Yann	X		

Secrétaire de séance : Guy LOAEC

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900793-20251217-CC_156_2025-DE

COHÉSION SOCIALE : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA CROIX ROUGE LOGEMENT TEMPORAIRE – GESTION DÉLÉGUÉE

Dans le cadre de la gestion des logements temporaires, la CLCL est partenaire de la Croix Rouge Française- Pôle Solidarité.

La prestation de service a pour objet : la gestion locative des trois logements temporaires de la CLCL référencés ci-dessous :

- 23 rue d'Arvor – 29600 Lesneven – Maison T3
- 10 rue Feunteun Veas – 29600 Le Folgoët – Maison T3
- 12 rue de la Marne- 29260 Lesneven- T1 Maison d'accueil.

Afin de mener à bien la gestion locative des trois logements, le service gestion personnalisée (GP) 29 de la Croix-Rouge Française réalise les prestations suivantes :

- conseil et avis consultatif en matière d'évaluation sociale de la situation du ménage postulant (évaluation sociale non systématique, sur demande de la CLCL),
- établissement des contrats de séjour,
- transmission des contrats aux ménages hébergés,
- suivi des contrats d'assurances et des RC des ménages hébergés,
- édition des avis d'échéance relatifs aux frais de séjour,
- encaissement et enregistrement des frais de séjour,
- délivrance d'attestations d'hébergement,
- démarches de recouvrements des impayés, procédures amiables et contentieuses,
- imputations de charges et réparations locatives exceptionnelles,
- gestion des troubles de voisinages en lien avec les propriétaires et pour le compte de la commission de suivi des logements,
- gestion comptable des produits et charges locatives : paiement des loyers et factures énergie, etc.
- établissement d'un bilan d'exploitation annuel par logement,
- suivi des conventions relatives à l'ALT,
- remontée des statistiques d'occupation à la DDETS, bilans et états de présence,
- réponse aux questionnaires et enquêtes nationales sur les besoins ALT et de population accueillie,
- participation aux commissions SIAO (fréquence 1 à 2 réunions par trimestre),
- réponse aux sollicitations des intervenants extérieurs concernant la gestion locative.

En contrepartie de la réalisation des prestations, la CLCL verse à la Croix-Rouge Française la somme forfaitaire annuelle de 622.30 € par logement (montant actualisé pour 2026).

Le coût annuel de la prestation sera revalorisé au premier janvier de chaque année à hauteur de 1%.

La convention prendra effet au 1er janvier 2026 pour une durée de 3 ans.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900793-20251217-CC_156_2025-DE

Sur proposition de la commission cohésion sociale réunie le 26 novembre dernier,

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer la convention 2026-2028 entre la CLCL et la Croix Rouge Française – Pôle Solidarité.

<u>Décision</u> : approbation à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La Présidente
Claudie BALCON

Claudie BALCON
Signature numérique de Claudie BALCON
Date : 2025.12.19 14:01:10 +01'00'